



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Ce document se trouve sur le site du Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale : www.luttepauvrete.be

Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens
qui donnent accès aux documents électroniques.

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	DIALOGUE ET COLLABORATIONS/PARTENARIATS AVEC DIVERS ACTEURS.....	2
	2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2020-2021.....	2
	2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements.....	3
	2.3. Collaboration avec les institutions de recherche.....	6
	2.4. Collaboration avec les institutions des droits de l'homme.....	10
	2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires.....	11
	2.6. Collaboration avec d'autres acteurs.....	11
3.	AVIS ET NOTES.....	14
	3.1. Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté.....	14
	3.2. Contributions à des instances internationales.....	16
	3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes.....	16
4.	RECUEIL ET PUBLICATION DE LA JURISPRUDENCE.....	19
5.	INFORMATION ET COMMUNICATION.....	20
	5.1. Site internet.....	20
	5.2. Activités du centre de documentation.....	20
	5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux.....	21
	5.4. Publications.....	21
	5.5. Écho dans les médias.....	22
6.	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	23
	6.1. Commission d'accompagnement.....	23
	6.2. Comité de gestion.....	23
	6.3. Équipe.....	23
	ANNEXE 1: ACCORD DE COOPÉRATION.....	1
	ANNEXE 2 : 2021 EN QUELQUES CHIFFRES.....	9

1. Introduction

Dans ce rapport d'activités, nous donnons un aperçu des travaux du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

L'année 2021 a également été marquée par l'impact important du COVID-19. Le Service a poursuivi différents travaux concernant la crise sanitaire et ses conséquences dans les situations de pauvreté et de précarité : publication de nouvelles versions de l'[aperçu interfédéral](#) des mesures COVID-19 des différents gouvernements, rédaction d'une note sur l'impact du COVID-19 dans les situations de pauvreté, participation à la [Taskforce fédérale Groupes vulnérables](#), organisation et soutien de la consultation des parties prenantes de la [Taskforce flamande Familles vulnérables](#), élaboration d'avis, notamment dans le cadre de la campagne de vaccination...

Tout comme dans des rapports d'activités précédents, nous avons choisi d'inclure ces différents [travaux autour du Covid-19](#) dans les rubriques concernées (avis, concertation, etc.), tout en conservant les subdivisions des rapports d'activités précédents.

2021 a également été la deuxième année du processus de concertation sur le thème 'solidarité et pauvreté', avec l'organisation forcée de réunions numériques. Le Service souhaite profiter de cette occasion pour remercier tout particulièrement les participants à ces réunions de concertation pour leurs grands efforts, dans ces circonstances particulières. Le Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' a été présenté le 20 décembre 2021, qui est aussi la *International Human Solidarity Day*, avec deux chapitres contenant des analyses et des recommandations sur les domaines du travail et de la fiscalité, une contribution pour le débat politique et sociétal des prochains mois.

Au cours des dernières années, le Service a toujours souligné l'importance de l'évaluation *ex ante* et *ex post* et a pu réaliser des projets concrets à ce sujet en 2021. En ce qui concerne l'évaluation (*ex ante*), le Service a contribué à l'évaluation du projet de plan de relance national. L'évaluation (*ex-post*) de la mesure COVID-19 du Hello Belgium Railpass - par l'analyse de son (non-)recours - mérite également d'être mentionnée.

Nous espérons que le rapport d'activités donnera au lecteur un aperçu des travaux du Service et nous sommes heureux de vous renvoyer aux publications et au site web pour de plus amples informations. Ce matériel est à chaque fois le fruit d'une coopération et d'une concertation avec les personnes en situation de pauvreté, leurs associations et réseaux, et divers autres acteurs de la lutte contre la pauvreté. Nous tenons à les remercier pour leur contribution et cette coopération !

Des hyperliens facilitent l'accès des lecteurs aux documents et informations pertinents.

2. Dialogue et collaborations/partenariats avec divers acteurs

2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2020-2021

À la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du Rapport Général sur la Pauvreté, le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels de divers secteurs, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations. Ce dialogue, au cours duquel différentes formes de connaissances sont échangées, se déroule selon un cycle bisannuel, en vue de la publication des Rapports bisannuels du Service.

2021 était la deuxième année du processus de concertation autour de la solidarité et de la pauvreté, dans le cadre du 11e Rapport bisannuel. Sur base d'une enquête réalisées auprès des associations en juin 2020 et d'un premier échange en septembre 2020 sur le thème général de la solidarité avec les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent, le Service a proposé d'utiliser trois lignes directrices pour encadrer la concertation : réfléchir aux trois dimensions de la solidarité (contribution, redistribution, collectivité), mettre en évidence et développer les inégalités présentes dans notre société, également en matière de solidarité, et partir des travaux précédents et des conclusions autour de la durabilité (voir le précédent Rapport bisannuel "Durabilité et pauvreté"). Le Service a également proposé aux participants de se focaliser sur les thématiques du travail et de la fiscalité en utilisant les trois lignes directrices et les trois dimensions.

À ce titre, le Service a impliqué un grand nombre de personnes et d'organisations dans le processus de concertation et d'élaboration du Rapport. Le Service a organisé dix réunions de concertation, dont huit entre janvier et octobre 2021. 2021 a donc débuté avec une première rencontre le 28 janvier qui a consisté en un élargissement de la concertation à d'autres acteurs ainsi qu'avec l'approfondissement des trois dimensions des thèmes du travail et de la fiscalité. Une deuxième réunion le 4 mars a porté sur la question des emplois précaires sous l'angle de la redistribution (des revenus du travail, du temps de travail, des emplois de qualité...) ainsi que sur la question de l'impôt régressif sous l'angle de la contribution. Lors d'une troisième journée de concertation le 20 avril, le Service a proposé de réfléchir aux deux questions de la sécurité sociale et de l'extrême richesse, deux thèmes abordés à partir de la dimension de collectivité. Chacun de ces deux sujets a été introduit par une personne-ressource (Daniel Dumont, professeur à l'Université libre de Bruxelles, pour le thème de la sécurité sociale et Sarah Kuypers, professeure invitée – chercheuse à l'Université d'Anvers, pour le thème de l'extrême richesse), sous forme d'interview. Les participants à la concertation ont ensuite pu réagir et poser des questions aux intervenants. Les réunions de concertation du 27 mai, du 28 juin, du 13 septembre et du 25 octobre 2021 ont été consacrées à la présentation et à la discussion des projets des différents projets de texte pour le Rapport bisannuel.

Toutes ces journées se sont déroulées sous la forme d'une vidéoconférence Zoom à l'exception de la dernière réunion qui s'est déroulée dans un format hybride (une réunion présentielle à Bruxelles, combinée à une vidéoconférence, ce qui, sur les plans technique et de la traduction, n'était pas simple). Le Service s'est à chaque fois efforcé à soutenir autant que possible les associations dans leur participation à ces réunions de concertation et a cherché avec elles les meilleures méthodes et instruments. À chaque fois, 40 à 50 personnes ont participé aux réunions, dont beaucoup avaient une expérience de la pauvreté. À cela s'ajoute une rencontre avec le ministre Antonio Antoniadis et des

organisations en Communauté germanophone, le 8 novembre 2021, en vue d'une présentation et d'un échange autour des éléments du processus de concertation.

La publication du onzième Rapport bisannuel s'est déroulé sous la forme d'une conférence de presse le 20 décembre 2021, à l'occasion de la Journée internationale de la Solidarité humaine.

2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements

En tant qu'instance interfédérale, le Service collabore avec des administrations, des cabinets et des parlements, dans divers domaines et à différents niveaux de pouvoir.

- Au niveau interfédéral, le Service a fait partie de la cellule 'débat sociétal et communication' au sein de la Taskforce vaccination du Commissariat Corona du Gouvernement, a participé à 10 réunions, et a également fourni une présentation sur l'atteinte des groupes précaires dans la campagne de vaccination.
- Dans l'Accord de coopération du 12 mai 2014 sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, les signataires s'engagent à collecter toutes les données objectives qu'ils mettront à la disposition les uns des autres, mais aussi du Service de lutte contre la pauvreté, en tant que point de collecte commun. À la demande du Comité de gestion, le Service a créé un groupe de travail interfédéral afin de formuler des propositions visant à concrétiser davantage la fonction du Service de lutte contre la pauvreté et de mieux cartographier le sans-abrisme en Belgique. Ces propositions sont transmises aux responsables politiques, afin de concrétiser le rôle de point de collecte commun des données relatives au sans-abrisme. Ce groupe de travail s'est à nouveau réuni une fois en 2021. Une note relative à la concrétisation du mandat du Service de lutte contre la pauvreté a été remise au et approuvée par le Comité de gestion.
- Dans le cadre de la gestion du Covid-19, le Service a continué à participer aux réunions de la Taskforce 'Groupes vulnérables', organisée par la ministre fédérale Karine Lalieux et le SPP Intégration sociale. Tant les versions actualisées de l'aperçu interfédéral des mesures COVID-19 du Service que sa note sur l'impact du COVID-19 dans les situations de pauvreté ont été utilisées comme matériel dans ce cadre.
- Le Service a participé au lancement de la Task force Plan national d'adaptation, établie dans le but d'élaborer un set de mesures fédérales cohérent en matière d'adaptation aux changements climatiques, conformément à la décision du Conseil des Ministres du 2 avril 2021 relative au suivi de la mise en œuvre des politiques et mesures climatiques fédérales 2021-2030.
- La ministre fédérale chargée de la lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, a organisé deux réunions rassemblant différents partenaires privilégiés dont le Service de lutte contre la pauvreté, en vue d'un input sur le projet de plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Dans ce contexte, le Service a soumis un avis au cabinet et au SPP Intégration sociale.
- Le Service est membre du réseau des fonctionnaires fédéraux pauvreté et a participé à ce titre à deux réunions, avec un focus sur la préparation du quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

- Le Service contribue aux [réflexions menées en Belgique dans le cadre de la Stratégie européenne 2020](#). Il existe deux groupes de travail, pilotés au niveau fédéral, qui rassemblent des parties prenantes : [la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale EU 2020](#), coordonnée par le SPP Intégration sociale, et le groupe de travail 'indicateurs' coordonné par le SPF Sécurité sociale. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 s'est réunie trois fois en 2021, principalement dans le cadre de la rédaction d'un avis commun pour le quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Le groupe 'indicateurs sociaux' s'est réuni deux fois, notamment dans la perspective du rapport belge dans le cadre de l'UE2020.
- Dans le cadre de son processus de concertation sur la durabilité et la pauvreté, le Service a collaboré à plusieurs reprises avec l'Institut Fédéral pour le Développement durable. L'Institut a sélectionné le Service comme SDG Voice 2020 et l'a impliqué dans la préparation du SDG Forum 202. Depuis lors, le Service a également participé au groupe d'envoi du SDG Forum (5 rencontres) et a organisé, avec Debbie Kohner, secrétaire générale de ENNHRI, un atelier intitulé 'SDGs and human rights. To leave no one behind'.
- À la demande de la CREG, le Service a participé à un groupe de travail destiné à identifier des indicateurs de précarité énergétique. Lors des deux réunions de clôture, un projet de liste d'indicateurs a été proposé et ensuite transmis aux responsables politiques.
- Le Service a participé aux réunions organisées par la DG Personnes handicapées (SPF Sécurité sociale) en vue d'une réflexion sur ses futures prestations de services.
- Le Service a participé à une réunion avec le Cabinet de la Ministre fédérale chargée du Climat, de l'environnement et du développement durable sur le Cahier de prospective N° 06 de l'IWEPS, auquel a contribué le Service : 'La transition juste en Europe : mesurer pour évoluer', dans le cadre de la préparation du Dialogue national sur la transition juste prévu pour 2022.
- Depuis plusieurs années, le Service participe à une concertation sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, organisée par le Secrétariat Benelux. Lors de la réunion de 2021, le Service a présenté son aperçu interfédéral des mesures COVID-19.
- Le Service a fait partie du jury pour le prix fédéral de lutte contre la pauvreté, décerné le 19 novembre 2021.
- Dans le cadre de la gestion du COVID-19, le Service a organisé et soutenu la concertation des parties prenantes de la *task force* flamande 'Familles vulnérables', mise en place en avril 2020 par le Gouvernement flamand, sur la proposition du ministre flamand de la Lutte contre la pauvreté, à la suite de la crise COVID-19. En 2021, le Service a organisé 4 réunions, à nouveau par un membre du cabinet du ministre flamand du Bien-être, de la Santé publique, de la Famille et de la Lutte contre la pauvreté. La ['nota met aandachtspunten naar aanleiding van de aanhoudende COVID-19-crisis](#) en cours à l'automne 2020 a été poursuivie. Un autre échange a eu lieu sur la stratégie de vaccination et de communication du COVID-19. Dans ce contexte, le webinaire 'Travail social et campagne de vaccination', fruit d'une collaboration entre Vivel, SAM vzw, le VVSG et le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, a également été évalué et suivi. Enfin, la mise à jour et le suivi des mesures politiques de relance ont également été discutés. Au début du mois de juillet, les réunions ont été suspendues pour une durée indéterminée, dans l'intention de poursuivre les collaborations

constructives qui s'étaient développées au cours de la concertation avec les stakeholders, et d'adresser des signaux à diverses structures de concertation existantes. Sur la base de ces travaux, le Service a également collaboré à une double interview dans le cadre du rapport annuel 2020 du département flamand du Bien-être, de la santé publique et de la famille.

- Dans le cadre de la campagne de vaccination COVID-19, le Service a collaboré avec De Zuidpoort, Vivel et Wabliefit pour rendre accessibles les lettres d'invitation à la vaccination. En outre, le Service a également collaboré aux sessions d'échange à destination des gestionnaires de population des centres de vaccination flamands, organisées par Vivel, avec entre autres, une présentation sur la manière d'atteindre les groupes précaires. Sur la base de signaux de terrain, le Service a également été à l'initiative d'une collaboration entre Vivel, SAM vzw et VVSG, afin d'impliquer davantage les travailleurs sociaux et des les informer sur la campagne de vaccination, par l'organisation du webinaire 'Le travail social et la campagne de vaccination', le 27 avril 2021.
- Le Service a participé à deux réunions de [Horizontaal Permanent Armoede Overleg \(HPAO\)](#). C'est le lieu, créé par un décret, où se rencontrent les 'aandachtsambtenaren' de l'administration flamande, le *Netwerk tegen Armoede* et quelques autres partenaires parmi lesquels le Service. Cette plateforme s'avère particulièrement intéressante pour faire connaître les travaux et publications du Service, dans le cadre de collaborations avec des administrations spécifiques.
- Le Service a participé à deux réunions de la Plateforme sur le sans-abrisme, organisée par l'administration flamande. En outre, il a pris part à une première rencontre du groupe de travail en vue du dénombrement local de situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi en Flandre.
- Depuis que des statistiques sociales sur la question de l'eau sont établies en Flandre, un groupe de contact 'règlement général de la vente d'eau', auquel le Service participe, est actif. Les nouveaux chiffres annuels ont été présentés au groupe, ce qui permet de se pencher sur la problématique et sur l'application de la réglementation sur le terrain.
- Un nouveau groupe de travail a été mis en place par l'Agence flamande de l'énergie (VEA) en 2019 pour évaluer les obligations publiques en matière d'énergie suite au déploiement des compteurs d'énergie numériques en Flandre. Le Service est membre de ce groupe de travail et a participé à 9 rencontres en 2021. Dans le même temps, les plans d'action concernés ont été soumis à un test d'impact pauvreté. À cet effet, SAAMO, Netwerk tegen Armoede et le Service ont élaboré une note commune.
- Le Service a apporté une contribution dans le cadre de la Commission délibérative du Parlement francophone bruxellois sur la thématique 'Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ?'.
- En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service a poursuivi sa collaboration avec l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, au sein du groupe Agora mis en place en 1998, à la suite de la demande de la Conférence interministérielle Intégration sociale aux Communautés d'évaluer leur décret en matière d'aide à la jeunesse afin d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver le lien parents-enfants.

La réforme de la [législation relative à la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse](#), adoptée en 2018, a été au centre des réflexions d'Agora. L'objectif était d'analyser les implications du nouveau Code sur le maintien du lien entre parents et enfants. Les associations ATD et LST, membres du groupe Agora, ont rédigé un avis sur ce décret Code qui a fait l'objet de nombreux débats avec les professionnels de l'aide à la jeunesse. En 2021, le focus a également été mis sur la question du maintien du lien dans le contexte de la crise sanitaire. D'autres sujets, tels que la perte des revenus liés au statut de chef de ménage en cas de placement, la circulaire sur le projet pour l'enfant ou encore la proposition de loi sur la protection juridique prénatale ont également été travaillés au sein du groupe.

Début 2021, la note retraçant l'historique du groupe Agora, rédigée par le Service de lutte contre la pauvreté à la demande des membres du groupe et intitulée '[Le dialogue, une démarche féconde pour l'effectivité des droits. Agora, un exemple inspirant](#)', a été diffusée via différents canaux (site web, newsflash, diffusion aux membres d'Agora, transmission à la ministre de l'Aide à la jeunesse). La diffusion de la note au sein des services d'aide à la jeunesse et autres secteurs de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles se poursuivra en 2022. Cette note est disponible en français, néerlandais et anglais.

L'année 2021 a également été marquée par la rencontre avec la nouvelle ministre en charge de l'aide à la jeunesse et la nouvelle administratrice générale de l'aide à la jeunesse. L'objectif lors de ces rencontres était de présenter le groupe Agora et sa philosophie et d'approfondir la collaboration avec la ministre et l'administration.

- Dans la continuité du groupe de travail sur la précarité hydrique initié en 2020 par le cabinet du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative, le Service a participé à différents types de réunions : réunions de coordination, groupe de travail 'Prévention', groupe de travail 'Protection', groupe de travail 'Tarification'. Le Service était également membre du comité d'accompagnement d'une étude qualitative approfondie sur la réalité de la précarité hydrique en Région de Bruxelles-Capitale, et s'est réuni au sein du comité d'accompagnement et d'ateliers portant sur cette étude. L'ensemble de ces réunions ont contribué à la [réforme de l'ordonnance relative à la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale](#), approuvée au Parlement bruxellois le 24 décembre 2021 et inscrit au Moniteur Belge le 17 janvier 2022. Par cette ordonnance, de nouvelles mesures sociales ont été instaurées parmi lesquelles une intervention sociale et une interdiction des coupures d'eau pour les usagers domestiques.

2.3. Collaboration avec les institutions de recherche

Le Service rassemble du matériel d'étude qualitatif et quantitatif pour ensuite le diffuser à travers ses publications et son site internet. La démarche consiste également à soutenir la recherche dans les domaines de la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique. À cet effet, le Service soutient une série d'initiatives de recherche en prenant part aux comités d'accompagnement des projets concernés et en nouant des contacts avec des chercheurs.

≡ *Comités d'accompagnement et groupes de pilotage de projets de recherche*

- Le Service est partenaire, avec HIVA-KULeuven et CRIDIS-UCL, dans la recherche '[Re-Invest.be](#)', dans le cadre du programme de recherche Brain de la Politique scientifique fédérale (Belspo). La recherche a commencé en 2020 et durera quatre ans. Elle vise à étudier l'impact du degré d'investissement social (au sens large) sur la pauvreté, dans trois domaines (protection sociale, logement et santé) et selon trois perspectives. Le Service est responsable de la perspective socio-constructiviste, aux côtés de la perspective socio-économique de HIVA et de la perspective sociojuridique de CRIDIS. Le Service apportera principalement son matériel - résultant de ses divers processus de concertation avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs - autour des trois domaines dans le processus de recherche, afin qu'il puisse être repris par les partenaires de recherche. À cette fin, le Service a publié un [papier](#) sur l'état d'avancement de ses travaux sur la protection sociale à la fin de 2020 et un [papier](#) sur l'état d'avancement de ses travaux sur le logement en 2021. En outre, le Service a l'intention de soumettre les résultats des partenaires de la recherche en cours à une concertation afin d'y réfléchir avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs. À cette fin, le Service organise un groupe de concertation composé de représentants d'associations où les pauvres se rassemblent, d'autres associations de lutte contre la pauvreté et d'acteurs des trois domaines. Ce groupe de concertation s'est réuni trois fois en 2021, (1) pour se familiariser avec le projet de recherche, ses objectifs et sa conception, et entre eux, (2) pour explorer le concept de conscience du droit et discuter des résultats de la recherche HIVA sur l'efficacité et l'adéquation des prestations sociales, et (3) sur le thème du logement. Chaque réunion de concertation a été minutieusement préparée avec les partenaires de recherche (bilatéralement et lors des séminaires) et les participants ont également eu l'occasion de préparer ensemble la réunion au préalable. L'Advisory Committee du projet de recherche s'est réuni une fois.
- Le Service est membre du comité de pilotage de la [recherche Belmod](#), un projet financé par la Commission européenne et coordonné par le SPF Sécurité sociale, qui a pour objectif d'améliorer l'accès à la protection sociale en Belgique- et organise une concertation des parties prenantes. La recherche Belmod vise à développer un examen des ressources qui serait à la fois perçu comme juste par les ayants-droits et qui rendrait à la fois l'identification de ces ayants droits plus simple et plus rapide. Les chercheurs du SPF Sécurité sociale veulent tenir compte de la connaissance et de l'expérience des personnes en situation de pauvreté et des autres acteurs actifs dans la lutte contre la pauvreté et contre le non-recours aux droits. Ils font appel au Service de lutte contre la pauvreté et le Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) pour les soutenir dans l'organisation de cette participation. En 2021, le Service a organisé deux réunions des parties prenantes, à chaque fois minutieusement préparées avec les chercheurs et également par BAPN avec les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté. Le Service est également responsable de la rédaction des comptes-rendus et a publié une [compilation](#) des rapports de réunions.
- La mesure du Hello Belgium Railpass – avec une offre gratuite pour chaque habitant de la Belgique sur base du numéro de registre national – a été une occasion unique d'évaluer le taux de recours, en croisant des données socio-économiques. C'était donc aussi une opportunité particulière pour le Service de pouvoir disposer de données anonymes permettant d'évaluer le recours (et le non-recours) à ce pass gratuit, une initiative ponctuelle, sur base de variables socio-économiques. Le

Service a donc formulé une demande – sur base de ses missions dans l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté (art. 3. et art. 5., § 1) en termes de collecte et d'utilisation des données – afin de pouvoir utiliser les données Hello Belgium Railpass dans le cadre d'une étude sur le recours, sur base de variables socio-économiques. La SNCB a soutenu cette demande et a pris les contacts nécessaires avec le SPF Mobilité et Transports qui, pour la mesure Hello Belgium Railpass, a agi comme gestionnaire du traitement des demandes. Sur la base du traitement effectué par HIVA-KULeuven, le Service a publié mi-décembre [une note présentant une analyse du \(non-\)recours au Hello Belgium Railpass](#) avec les résultats et l'interprétation des données traitées, accompagnée de la publication d'un [communiqué de presse](#). Avant cela, une réunion avec la SNCB et le SPF Mobilité et Transports a également eu lieu pour présenter les premiers résultats de l'analyse. L'analyse descriptive des données du Hello Belgium Railpass montre des différences importantes en termes de non-recours en fonction de la position socio-économique. Par exemple, plus les personnes ont un niveau d'instruction faible, un revenu faible, ou si elles ont une origine étrangère, plus leur taux de recours est faible.

- Membre du groupe d'utilisateurs de la [datawarehouse « Marché de l'emploi et protection sociale »](#) (Banque Carrefour de la Sécurité sociale). La datawarehouse 'Marché de l'emploi et protection sociale' est une base de données importante pour la recherche quantitative qui s'avère aussi particulièrement pertinente dans le cadre d'études longitudinales.
- Membre du comité d'accompagnement de la recherche « [Lutter contre la pauvreté en favorisant le recours aux mesures sociales par les ménages et les entreprises](#) » (TAKE), réalisée par l'UAntwerpen, l'ULiège, le Bureau du plan et le SPF Sécurité sociale, dans le cadre du programme BRAIN-be de la Politique scientifique fédérale.
- Membre du comité de pilotage du projet de recherche « [de rol van sociale restaurants binnen het vraagstuk van armoedebestrijding](#) » réalisé par la HOGENT. Ce projet examine la position des restaurants sociaux, comme pratique durable dans la politique de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la réalisation du droit à l'alimentation pour les personnes en situation de vulnérabilité avec une approche fondée sur les droits. Le comité de pilotage s'est réuni une fois.
- Membre du groupe de pilotage de la 'Wetenschappelijk onderzoek naar een Vlaamse indicatorenset om omgevingsfactoren en beleidsevaluatie inzake armoede te meten' ('Recherche scientifique sur un ensemble d'indicateurs flamands pour mesurer les facteurs environnementaux et l'évaluation des politiques sur la pauvreté'), (VISA : Vlaamse IndicatorenSet Armoede), menée par l'Université d'Anvers – Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck et CEBUD. Le comité de pilotage s'est réuni une fois.
- Membre du comité de pilotage dans le cadre de l'enquête sur les [enfants et jeunes placés en I.P.P.J.](#), une initiative de la [Commission nationale des droits de l'enfant](#) (CNDE), pour donner suite à la [publication des indicateurs nationaux relatifs aux droits de l'enfant](#). Afin de compléter ces indicateurs avec des données relatives aux enfants et jeunes en situation de migration ainsi que ceux se trouvant en institution communautaire, la CNDE a réalisé des enquêtes spécifiquement consacrées auxdits groupes.

- Membre du comité d'accompagnement du projet d'études '*Homelessness trajectories and non-take-up from a dynamic perspective*' (TRAHOME) coordonné par Lucas – KULeuven, Ugent et UCL.
- Membre du comité de pilotage de l'ouvrage scientifique 'Justice & Pauvreté', à la demande du SPF Justice et du SPP Intégration Sociale. Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2021. Le Service a également rédigé un article dans le livre qui sera présenté au public le 17 février 2022.
- Membre du comité de suivi ESF+ au sein d'Actiris. Ce comité s'est réuni 2 fois en 2021.
- Le Service assure le soutien des réunions du [Groupe Interuniversitaire Recherche et Pauvreté \(GIReP\)](#), un partenariat de chercheurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale. En 2021, le Service a participé à l'organisation de deux séminaires du GIReP.
- Membre du Groupe du réseau du projet 'Foodcare', de l'AP Haute Ecole d'Anvers. Ce projet de recherche multidisciplinaire s'étend de 2020 à 2024 et étudie comment l'accès à une alimentation de qualité peut être amélioré pour les groupes cibles vulnérables à Anvers en renforçant les partenaires pratiques dans le traitement de ce sujet. Une réunion exploratoire avec les partenaires et une première réunion du réseau ont eu lieu en 2021.
- Membre du comité directeur du projet de recherche SWVG (Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin) '[MJP1 EF 05 Onderzoek naar de haalbaarheid van het ontwikkelen en het gebruik van een bijkomende indicator om armoede te monitoren op Vlaams niveau](#)'. Ce projet de recherche s'étend du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et vise à approfondir la recherche sur la faisabilité d'un indicateur de pauvreté supplémentaire et l'élaboration d'une proposition sur la façon dont il peut être construit. Ce faisant, les critères de qualité pour le développement d'indicateurs fiables et valides, l'applicabilité et la disponibilité des données sont pris en compte. Le groupe de pilotage s'est réuni une fois.
- Le Service est partenaire au projet de recherche du CREMIS (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté) portant sur la reconnaissance des savoirs expérientiels dans la lutte contre la pauvreté au Québec et en Belgique. Différentes rencontres ont eu lieu en 2021 et le Service participera en 2022 à 3 séminaires visant l'échange de pratiques entre différents acteurs de lutte contre la pauvreté sur la valorisation des savoirs expérientiels, c'est-à-dire provenant des personnes en situation de pauvreté.
- Membre du comité de suivi du projet de recherche HELICON, un projet de recherche financé par BELSPO qui se déroule de 2021 à 2023 et qui vise à identifier les inégalités sociales et les effets sanitaires à long terme et indirects de la crise COVID-19. Le comité de suivi s'est réuni une fois en 2021. Le Service a également fourni les *closing remarks* lors d'un webinaire sur les preuves de l'existence d'inégalités sociales en matière de santé à partir de recherches sur la mortalité pendant la crise du COVID-19.

⊖ *Contacts bilatéraux dans le cadre de recherches, de doctorats, colloques, etc.*

- Conversation avec un étudiant en 'travail social' de la NHL Stenden aux Pays-Bas sur la pauvreté et le travail social aux Pays-Bas.
- Entretien concernant l'adresse de référence avec Laure-lise Robben (HIVA-KULeuven) dans le cadre de sa thèse de doctorat.

- Conversation avec un étudiant de l'école normale de l'UCLL Diepenbeek sur l'impact de la crise du COVID-19 sur les personnes en situation de pauvreté et d'insécurité.

2.4. Collaboration avec les institutions des droits de l'homme

Les législateurs ont confié au Service un mandat relatif à la protection des droits de l'homme. Ce mandat a été donné sur la base du constat que la pauvreté *porte atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains* et de l'objectif commun que se sont fixés les législateurs, à savoir *la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme*. Le Service est chargé d'émettre des avis, de rédiger des rapports sur toute question relative à l'exercice effectif des droits de l'homme en lien avec la pauvreté ainsi qu'aux inégalités d'accès aux droits.

- Au cours du premier semestre 2021, le Service a présidé la Plateforme des droits de l'Homme (établissement de l'ordre du jour et rapportage) et a participé tout au long de l'année aux réunions mensuelles. La Plateforme droits de l'Homme rassemble, sur une base volontaire, des institutions exerçant un mandat de protection des droits de l'homme (Collège des médiateurs fédéraux, Délégué général aux droits de l'enfant et Kinderrechtencommissaris, Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Centre fédéral Migration, Autorité de protection des données, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Conseil central de surveillance pénitentiaire, Conseil supérieur de la justice ...). Elle a comme objectif d'analyser des problématiques qui concernent plusieurs institutions, de mobiliser adéquatement les compétences respectives de chaque institution et d'encourager la coopération entre institutions. En 2021, le COVID-19 occupait une place centrale dans l'agenda, tant les vaccinations, l'impact démocratique de la crise que les avis sur la loi sur la pandémie et le passeport corona. En parallèle, les procédures de rapportage des conventions relatives aux droits de l'Homme, en particulier l'état des lieux de l'OPCAT et la mise en place d'un mécanisme national de prévention (MNP), ont été suivies. Les membres ont également échangé des rapports et des comptes rendus de leurs propres travaux ; le Service a fait entre autres des présentations sur sa note interfédérale sur l'impact du COVID-19, et sur les premiers résultats de l'analyse du Hello Belgium Railpass.
- Le Service coopère régulièrement avec d'autres institutions de défense des droits de l'homme, notamment Unia, Myria et l'Institut fédéral des droits de l'homme (IFDH). Une contribution a par exemple été fournie à l'IFDH concernant son avis sur le droit à la mobilité, son premier plan stratégique et un avis commun a été publié sur le contrôle dans le cadre de la GRAPA.
- En tant que membre du [réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme](#) (ENNHRI/European Network of National Human Rights Institutions), le Service a participé à différents groupes de travail, plateformes et enquêtes d'ENNHRI.

Depuis des années, le Service participe activement aux travaux du [groupe dédié aux droits économiques et sociaux](#) (Workgroup on Economic and Social Rights) et à une [Plateforme de coopération thématique qui réunit le Conseil de l'Europe, Equinet, la FRA et ENNHRI](#) en vue de souligner l'importance des droits économiques et sociaux en Europe (La Plateforme

collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques). Le Groupe de travail sur les droits économiques et sociaux de ENNHRI s'est réuni plusieurs fois en ligne. En mai, le Service a fait une présentation sur la vaccination COVID-19 pour les personnes en situation de pauvreté lors d'une réunion en ligne sur 'Human Right's based approach to the COVID-19 vaccination'.

Le Service a été interviewé dans le cadre d'un projet du Human Rights Centre Clinic of the University of Essex (UK) sur [NHRIs and the Participation of People with Lived Experience of Human Rights Abuses](#).

Le Service a également remis une contribution à l'enquête sur la Taxonomie sociale, dans le cadre du 'Call for feedback on the Platform on Sustainable Finance's draft report on social taxonomy'

2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires

- Dans le cadre de son projet 'Jurisprudence', le Service est assisté par un [comité d'accompagnement](#), qui s'est réuni une fois de façon digitale en 2021. Lors de cette réunion, les travaux du projet ont fait l'objet de discussions. Au sein du Comité d'accompagnement, des points de vue sont échangés quant à la pertinence et l'intérêt d'une jurisprudence donnée, et référence est faite à la doctrine ou à la jurisprudence associée. Le Comité, composé de professeurs d'université, de magistrats et d'avocats, relit les résumés rédigés par l'équipe du Service afin d'en garantir la qualité. Le Comité d'accompagnement a également relu le cahier de jurisprudence relatif au maintien du lien entre parents et enfants lors d'un placement.
- Le 7 décembre 2021, le Service a organisé la sixième édition de sa journée de réflexion intitulée 'Le regard des magistrats sur la pauvreté' en collaboration avec l'Institut de formation judiciaire (IFJ). Cela s'est fait sous la forme d'un webinaire. La journée a été consacrée au principe du *standstill*. Une première présentation avait pour objet le principe du *standstill* dans la Constitution. S'en sont suivies des discussions sur les possibilités d'utiliser ce principe pour les magistrats. La session du matin s'est terminée par un témoignage d'ATD Quart-Monde sur le non-respect de ce principe. Dans l'après-midi, une présentation était tournée autour de l'égalité des armes entre parties, ainsi que sur les moyens d'actions du magistrat pour contribuer à cette égalité. La dernière présentation de la journée était consacrée à la façon dont laquelle le principe de *standstill* peut contribuer à la lutte contre la pauvreté. Un rapport de cette journée sera disponible sur le site web en 2022.

2.6. Collaboration avec d'autres acteurs

- En fonction de son mandat en tant que point de collecte général de données sur le sans-abrisme et l'absence de chez soi, le Service a également poursuivi sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin sur son initiative de comptage des situations de sans-abrisme et d'absence de chez soi, en participant au comité de pilotage et par une introduction lors du webinaire qui a été organisé le 17 mars pour présenter les résultats des comptages.
- Le Service prend part aux réunions du groupe de travail Énergie et Pauvreté en Flandre (organisé par Fluvius, 2 réunions). En outre, une concertation a été menée avec le gestionnaire de réseau Fluvius sur la communication relative aux compteurs à budgets.

- Le Service a participé aux réunions la Plateforme sur la précarité énergétique (organisée par la Fondation Roi Baudouin). Dans le cadre de cette Plateforme, un groupe de travail sur le tarif social énergie a été mis en place. Le Service a pris part à un certain nombre de réunions, plénières et groupes de travail. Cette réflexion, rassemblant différents types d'acteurs (fournisseurs et distributeurs d'énergie, régulateurs, associations de lutte contre la pauvreté, CPAS, académiques) a mené à la publication '[Renforcer le tarif social énergie](#)' qui présente 15 recommandations pour lutter contre la précarité énergétique en Belgique.
- Participation à une réflexion sur la fracture numérique, organisée par la Fondation Roi Baudouin (30/03).
- Participation aux rencontres de BMIN.
- Participation aux réunions de la Plateforme Justice pour tous.
- À la suite de la journée de réflexion sur les groupes vulnérables et l'ombudsman' du 23 mai 2019, organisée conjointement par le Réseau des ombudsman (POOL), le SPP Intégration sociale et le Service, une réunion de suivi a été organisée en vue d'améliorer l'action des médiateurs auprès des groupes précaires.
- Participation à un groupe de discussion concernant le renouvellement des automates de vente de la SNCB – SNCB Public Affairs, 07/01 et 17/05
- Concertation avec la Ville de Gand, en vue de sa participation au projet européen URBAN-ROOF, en lien avec le sans-abrisme et l'absence de chez soi (03/02).
- Concertation avec 'Open Monumentendag' sur l'accessibilité des groupes en situation de pauvreté.
- Concertation avec 'Kom op tegen kanker' (03/03, 06/10).
- Participation aux travaux du *Kenniscentrum Vlaamse Steden* sur l'automatisation des droits (6 rencontres).
- Le Service a collaboré avec le Forum des Jeunes dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la question des jeunes sans-abris. Le Service a participé à une réunion de préparation et au tournage d'une vidéo de sensibilisation. La vidéo '[Et toi, tu dors où ce soir ?](#)', rassemblant la voix de jeunes, d'académiques et d'institutions publiques, a été envoyée par le Forum des jeunes aux ministres compétents et a été relayée, notamment par le Service, via différents réseaux sociaux.
- Le Service fait partie du groupe de travail 'Sociaal werk en rechtvaardige duurzaamheid', mis en place par SAAMO dans le cadre du plan d'action flamand Sterk Sociaal Werk. Le travail a notamment consisté en l'élaboration d'un dossier politique sur 'Le logement et la durabilité'.
- Le 16 décembre 2021, le Service a été invité par Oxfam Belgique à un échange sur la violence économique causée par des choix politiques qui favorisent une minorité privilégiée et affectent directement des populations déjà marginalisées.
- Consultation avec le EPHA (European Public Health Alliance) sur l'accès égal à la vaccination au COVID-19 (17/02).

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

- Le Service a fourni un avis ponctuel aux chercheurs de la KU Leuven sur la manière d'atteindre les jeunes vulnérables dans le cadre de la recherche SIGMA, une étude sur le bien-être mental et le développement des adolescents en Flandre (06/10).
- Le Service a également fait partie du jury du Fonds d'innovation Pauvreté de la ville de Turnhout.

3. Avis et notes

3.1. Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté

La crise sanitaire COVID-19 a de nouveau eu un gros impact durant l'année 2021, en particulier dans les situations de pauvreté et de précarité. Différentes publications et avis du Service de lutte contre la pauvreté ont donc été placés sous le signe du Covid-19 et du plan de relance :

- En 2020, le Service avait publié un [aperçu interfédéral des mesures des différentes autorités et administrations](#) pouvant constituer un soutien dans les situations de pauvreté et de précarité. Ce document a continué à être mis à jour en 2021 et compte donc deux versions pour l'année 2021.
- Dans le prolongement de l'[Avis sur la vaccination contre le Covid-19 pendant la phase aiguë de la pandémie](#) publié fin 2021, le Service a publié le 2 février 2020 un [Avis relatif à la mise en œuvre de la stratégie de vaccination contre le COVID-19](#), avec des recommandations supplémentaires concernant le risque de non-recours à la vaccination dans les groupes précaires, adaptées à la stratégie de vaccination qui s'est concrétisée depuis. Cet avis a été envoyé, entre autres, aux membres de la Conférence interministérielle sur la santé publique, de la Commission gouvernementale Corona, du Centre fédéral de crise et de la Task Force pour l'opérationnalisation de la stratégie de vaccination.
- En avril, le Service a publié la [Note interfédérale sur l'impact de la crise du COVID-19 dans les situations de pauvreté et de précarité](#). S'appuyant sur une multitude de sources - telles que des recherches scientifiques et des signaux provenant d'organisations de terrain - la note dresse un tableau des conséquences de la crise COVID-19 dans différents domaines de la vie des personnes en situation de précarité. En outre, un certain nombre de recommandations sont formulées dans le cadre de la politique de relance.
- L'une des mesures gouvernementales mise en place dans le but de soutenir les personnes en situation de pauvreté dans le contexte de crise liée au COVID-19 est l'élargissement de l'accès au tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel aux bénéficiaires de l'intervention sociale pour les soins de santé. En juin 2021, Le Service a publié un [avis](#) sur cette mesure fédérale, dans lequel il plaide principalement pour la prolongation et l'ancrage structurel de la mesure. Cet avis a été transmis au cabinet de la ministre fédérale en charge de l'énergie, Tinne Van der Straeten. En octobre 2021, le gouvernement fédéral a décidé de prolonger la mesure jusqu'à la fin mars 2022. En raison de l'augmentation des prix de l'énergie fin 2021 et début 2022, l'avis du Service s'est révélé des plus pertinents en vue d'une prolongation et d'un ancrage structurel de la mesure.
- À la demande du Secrétaire d'Etat pour la Relance et les Investissements stratégiques, Thomas Dermine, le Service a contribué à l'analyse d'impact social du projet de Plan National pour la Reprise et la Résilience, en collaboration avec les deux experts désignés par le SPF Sécurité Sociale et le SPP Intégration sociale, et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (avec 4 rencontres préparatoires). En avril 2021, le Service a transmis sa [contribution dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience](#) au cabinet. Dans cette note, le Service livre des recommandations sur les projets retenus dans la version du 2 avril du plan de relance, sur base de fiches-projets transmises

par les experts désignés. La contribution inclut également le contenu d'une première note du Service datant du 15 mars 2021 et donnant des premiers commentaires généraux sur le projet de plan de relance.

- Fin 2021, les autorités ont fortement souligné l'importance des autotests pour prévenir la propagation du COVID-19. Un certain nombre d'acteurs ont plaidé pour la mise à disposition d'autotests gratuits pour les personnes à faibles revenus. Le 21 décembre, le Service a publié un [avis](#) sur la gratuité des tests COVID-19 et l'a transmis au cabinet du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke.

En dehors du contexte du Covid-19, les avis suivants ont été émis:

- Avis de janvier 2021 sur la proposition de décret du 13 octobre 2020 relative à l'organisation du marché régional de l'électricité et la proposition de décret du 1^{er} décembre 2020 relative à l'organisation du marché régional de l'électricité et à l'organisation du marché régional du gaz en vue d'interdire les coupures d'électricité et de gaz pour les ménages. Cet avis était destiné aux membres de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité du Parlement wallon.
- Le 1er mars 2021, le Service a publié un avis [sur la proposition de loi modifiant le Code civil en vue d'instaurer une protection juridique prénatale](#). Cet avis a été envoyé aux membres de la Commission Justice de la Chambre des représentants et continue à faire l'objet d'un suivi de la part du Service. Il a également été diffusé au sein du groupe Agora, au vu des incidences de cette proposition de loi sur le maintien du lien entre parent et enfant placé.
- Sur invitation de l'Institut fédéral pour le Développement Durable, le Service a apporté une contribution dans le cadre de la consultation publique sur l'avant-projet du Plan fédéral pour le développement durable 2021-2025. L'avis du Service formule des recommandations précises sur les différents paragraphes de l'avant-projet de plan et un certain nombre de ces changements ont été inclus dans la version définitive du [plan](#).
- En juillet 2021, à la demande des membres de la Commission de la Santé et de l'Égalité des chances de la Chambre des représentants, le Service a remis un avis sur une proposition de résolution visant la mise en place d'une Conférence interministérielle Jeunesse chargée d'élaborer un plan de soutien aux jeunes touchés par la crise du COVID-19.
- Le 4 août 2021, le Service a remis un avis sous forme de courrier à la Secrétaire générale du Service Public de Wallonie en charge du Commissariat sur la reconstruction mis en place suite aux inondations de juillet 2021. Cet avis comprend un certain nombre de pistes de réflexions et de recommandations par rapport à l'impact de cette catastrophe pour les personnes en situation de pauvreté et de précarité qui ont été sinistrées. S'en est suivi une réunion de concertation avec le Commissariat spécial à la reconstruction.

- A la demande de la ministre fédérale en charge de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, le Service a remis un [Avis sur le projet du 4e plan fédéral de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités](#), en octobre 2021. Le Service a par ailleurs contribué à un avis commun à la Plateforme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale EU2020, à l'initiative du SPP Intégration Sociale.
- En collaboration avec l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains, le Service a publié un [avis](#) sur la révision des conditions d'octroi et de contrôle de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

Nombre de ces notes et avis trouvent leur fondement dans les Rapports bisannuels du Service, dont le dernier en date est le Rapport 'Solidarité et pauvreté', publié en 2021. L'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté prévoit une [procédure de suivi](#) dans laquelle le Rapport est remis aux différents gouvernements, parlements et organes d'avis. Une liste des différentes présentations et avis relatifs au Rapport est disponible sur le site du Service.

3.2. Contributions à des instances internationales

- Le Service a apporté une contribution dans le cadre de l'enquête d'Enhri sur le *Rule of Law*.

3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes

Le Service a contribué aux réflexions menées, via des interventions ou des participations à des panels ou tables rondes :

- Intervention lors d'un cours destiné aux magistrats et organisé par l'Institut de Formation Judiciaire sur le thème de l'accès aux juridictions du travail, 19/01.
- Présentation 'Bereiken van mensen in armoede', POOL, 25/01.
- Présentation sous forme de deux heures de cours sur les thèmes « Durabilité, citoyenneté & Pauvreté » dans le cadre du Certificat grande précarité de Henallux, 29/01.
- Learning companion at the Seminar to Deepen our Understanding - Participatory Action Research : Merging of Knowledge, ATD & Re-INVEST, 03/02 tot 05/02.
- Présentation 'Met de nodige afstand? Een staat van het gezinsbeleid in Vlaanderen 2020', webinar Odissee, 24/02.
- Présentation sur la pauvreté et la consommation durable dans le cadre de la formation consumerPro (BEUC/ Test Achat et l'AB-REOC), 25/02.
- Présentation webinar 'Wonen na corona', Steunpunt Wonen, 25/02.
- Présentation 'Adviezen vaccinatiecampaagne "to leave no one behind"', HPAO, 03/03.
- Introduction webinar 'Sans-abrisme et absence de chez-soi', Fondation Roi Baudouin, 17/03.

- Présentation 'We laten niemand achter! Naar een inclusieve COVID-19-vaccinatiestrategie', en collaboration avec Vakgroep Volksgezondheid en Eerstelijnszorg (UGent) en Vlaams Instituut Gezond Leven, VIVEL – populatiemanagers, 18/03.
- Introduction webinar 'Sociaal werk en de vaccinatiecampagne', en collaboration avec Vivel, SAM en VVSG, 27/04.
- Présentation webinar 'De slag om de kinderbijslag', UCSIA, 03/05.
- Présentation de la Note interfédérale sur l'impact de la crise du COVID-19 dans les situations de pauvreté et de précarité dans le cadre d'une réunion de la plateforme droits humains, 04/05.
- Présentation 'Atteindre les groupes précaires dans la campagne de vaccination', TF Vaccination – Cellule Débat sociétal et Communication, 04/05.
- Présentation sur l'action en défense d'intérêts collectifs lors de l'assemblée des membres de l'asbl Furia, 06/05.
- Présentation du cahier de jurisprudence relatif à l'adresse de référence auprès d'un CPAS à la section sociale du Bureau d'aide juridique francophone de Bruxelles, 20/05.
- Présentation webinar 'Non-take-up en onderbescherming', en collaboration avec Samenlevingsopbouw Oost-Vlaanderen, De Vrolijke Kring, STAD en OCMW Ronse, Humanistisch Verbond, 21/05.
- Présentation sur la vaccination contre le COVID-19 pour les personnes en situation de pauvreté, web-meeting sur 'Human Right's based approach to the COVID-19 vaccination', ENNHRI, Economic and Social Rights Working Group, 26/05 et 27/05.
- Présentation de la Note interfédérale sur l'impact de la crise du COVID-19 dans les situations de pauvreté et de précarité dans le cadre d'un webinaire du GIREP 'Impact of COVID-19 on poverty', 14/06.
- Présentation du Rapport 'Durabilité et pauvreté' lors du Futurama n°6 de l'Iweps, intitulé 'Transition écologique et justice sociale : vers un nouveau modèle sociétal ?', 17/06.
- Présentation 'Durabilité et pauvreté : une mise en perspective', Conférence 'Pauvreté: moins consommer et être plus pollué. Les injustices environnementales en Belgique et comment le combattre', Etopia, 04/09.
- Le Parlement francophone bruxellois a organisé une Commission délibérative 'Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyens et les citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication et la gestion d'une crise et son évaluation ?', 03/10 et 09/10.
- Présentation de l'état des lieux de la précarité hydrique en Belgique, plateforme sur la précarité hydrique coordonnée par la Fondation Roi Baudouin, 04/10.
- Workshop 'SDGs et droits humains. To leave no one behind' en collaboration avec Debbie Kohner, Secretary General ENNHR, SDG Forum, 05/10.
- Présentation 'Housing : a socio-constructivist perspective', Webinaire Housing, Re-InVEST.be, 12/10.

- Intervention 'Cérémonie d'éméritat du Prof. Dr. Ides Nicaise', KULeuven, 14/10.
- Vidéo 'To Leave No one Behind. Experiences from the Combat Poverty, Insecurity and Social Exclusion Service (Belgium).', Online Training on Human Rights and the 2030 Agenda', Ennhri & Danish Institute for Human Rights, 21/10.
- Présentation de l'état d'avancement d'une note sur le non-recours aux droits en Belgique dans le cadre d'une réunion de la Plateforme droits humains, 09/11.
- Presentatie 'Poverty and social exclusion in Belgium', North Norway European Office, 09/11.
- Présentation sous forme de deux heures de cours sur les thèmes « Durabilité, citoyenneté & Pauvreté » dans le cadre du Certificat grande précarité de Henallux, 12/11.
- Gastles 'Armoedebestrijding in tijden van COVID-19, KULeuven, 15/11.
- Présentation du 10ème Rapport bisannuel 2018-2019 'Durabilité et pauvreté', Socius Trefdag, 18/11.
- Présentation 'La lutte contre la pauvreté pendant la crise COVID-19', Benelux, 23/11.
- Présentation du Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté' à la journée des membres de Vivre-Ensemble à Verviers, 26/11.

4. Recueil et publication de la jurisprudence

Le Service de lutte contre la pauvreté a pour mission d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le [projet « Jurisprudence »](#), au sein duquel des décisions judiciaires sont analysées. La spécificité de ce projet consiste à rassembler et à publier gratuitement des décisions relatives aux droits fondamentaux, pertinentes au regard de la pauvreté : logement, protection de la vie familiale, protection de la santé, travail et protection sociale...

C'est également dans le cadre de ce projet qu'une journée de réflexion sur « *le regard des magistrats sur la pauvreté* » est organisée.

Dans le cadre de ce projet, une collaboration avec une [nouvelle revue juridique sur les droits fondamentaux et la pauvreté](#) est en cours; le Service participe, entre autres, au comité de rédaction.

↳ Généralités

Les décisions sont résumées dans un langage accessible au grand public, sans pour autant négliger leur complexité juridique. Ces résumés sont ensuite publiés sur le site internet, conjointement aux décisions rendues anonymes. Chaque résumé paraît tant en néerlandais qu'en français.

Dans le but de garantir la qualité et l'exactitude juridique de chaque résumé, la Commission d'accompagnement procède à un contrôle avant la publication.

2021 a vu la publication du deuxième cahier thématique, qui est dédié au maintien du lien entre parent et enfant lors d'un placement dans un contexte de pauvreté. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme a été analysée de manière exhaustive. Un article sur cette recherche est également paru dans la revue *Droits fondamentaux et Pauvreté*.

C'est également dans le cadre de cette recherche qu'un avis a été publié concernant une proposition de loi en vue du placement prénatal. Cette proposition de loi a été rejetée, mais une nouvelle proposition de décret souhaite continuer sur l'idée d'un placement prénatal. Pour cette raison, un nouvel avis adapté sera rédigé en 2022.

Une étudiante en droit (Université Saint-Louis) a effectué un stage au sein du Service dans le cadre du projet jurisprudence. Cette collaboration avec des étudiants et leur faculté de droit a été positivement accueillie, tant par les étudiants que par le Service.

↳ Méthodes de recueil de la jurisprudence

Le recueil de la jurisprudence s'opère de différentes manières. Le Service a notamment reçu de la jurisprudence non publiée de la part de juges avec qui il entretient des contacts, ainsi que de tribunaux divers : tribunaux du travail, justices de paix, juridictions pénales, etc. Avec l'aide de stagiaires, des arrêts récents et pertinents sont recherchés dans les revues et les bases de données. Depuis 2017, le Service est en outre exempté du droit d'expédition. Il peut dès lors obtenir gratuitement les décisions rendues auprès de tous les tribunaux belges.

5. Information et Communication

5.1. Site internet

Sur son site internet (www.luttepauvrete.be), le Service de lutte contre la pauvreté offre des informations au grand public dans les trois langues nationales et en anglais, les versions du site en anglais et en allemand étant moins détaillées. Le site internet est le moyen idéal de rendre accessibles les informations que le Service recherche, rassemble ou produit. Comme les années précédentes, c'est la rubrique 'faits et chiffres' qui a été la plus visitée. On y trouve des réponses à de nombreuses questions. Créée en 2020 pour présenter de manière structurée les contributions, avis et communiqués du Service liés à la crise sanitaire, ainsi que l'aperçu des mesures Covid-19 des différentes autorités, en soutien aux situations de pauvreté et de précarité, la page thématique Covid-19 » a encore été régulièrement consultée. Elle a été enrichie d'une nouvelle rubrique consacrée à la communication autour de la vaccination contre le Covid-19. Cette page reprend, aux niveaux interfédéral, régional et communautaire, des informations et outils de communication à destination des professionnels de la santé et responsables de la vaccination, des travailleurs sociaux, ainsi que des personnes issues de groupes en situation de précarité et de pauvreté et du grand public.

La page reprenant le calendrier annuel des activités organisées dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre a également attiré de nombreux visiteurs.

Enfin, le Rapport bisannuel 2020-2021 'Solidarité et pauvreté' a été publié sur le site internet fin décembre, ainsi qu'une capsule vidéo rassemblant des témoignages de participants à la concertation, et un enregistrement de la conférence de presse organisée pour la présentation du Rapport.

5.2. Activités du centre de documentation

Le centre de documentation est principalement destiné à l'usage interne en soutien aux travaux des collaborateurs. Toutes sortes de publications - y compris des articles, des livres, des présentations, des études - sont cataloguées. Les revues numériques sont également de plus en plus utilisées.

Le Service a reçu 169 questions par mail ou par téléphone, dont la plupart (56 %) étaient des questions d'informations provenant d'organisations, de professionnels (principalement des journalistes), d'étudiants et de services publics. Il s'agit en majorité de questions relatives à des chiffres. 36 % des contacts concernaient des demandes d'aide, dont la plupart des questions portaient sur l'énergie, des difficultés financières, la santé, le logement, l'adresse de référence et le statut de cohabitant. Dans le cas de telles demandes d'aide, le Service essaie d'orienter les personnes vers une organisation spécifique qui peut offrir un soutien dans la région de la personne concernée pour trouver une réponse à sa question. Il y a eu en outre des questions d'étudiants en vue d'un stage et d'organisations demandant une coopération dans le cadre d'un événement.

5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux

Comme chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre, un communiqué de presse a été diffusé auprès des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle afin de faire connaître l'agenda des activités organisées, disponible sur le site du Service.

Le compte Twitter ([@Luttepauvrete](https://twitter.com/Luttepauvrete)) du Service, créé le 16 octobre 2017, constitue un relais supplémentaire de communication. L'utilisation du compte Twitter est liée à l'actualité et aux thématiques suivies par le Service. Le compte poursuit une progression régulière en termes du nombre d'utilisateurs. Au 31 décembre 2021, le compte Twitter du Service comptait 595 abonnés (soit une progression de 120% sur un an) et avait publié 201 tweets (FR + NL) pour l'année 2021, avec 135 621 impressions. Les tweets publiés dirigent aussi souvent que possible les internautes vers les publications du Service, des articles de presse ou des pages de son site web. Cette communication multicanal contribue à renforcer la visibilité du travail mené par le Service. Depuis 2019, le fil d'actualité Twitter apparaît sur la page d'accueil du site internet du Service.

La *Newsflash* est également un important outil de diffusion des travaux du Service. Outre un article de fond en lien avec les thématiques traitées par le Service, elle revient sur ce qui a fait l'actualité du Service les mois passés et donne un aperçu du suivi du Rapport bisannuel et des publications récentes du Service. Depuis avril 2020, elle est gérée par le biais de la plate-forme de messagerie Mailchimp, qui offre des possibilités de création et de gestion des contacts enrichies. Trois *Newsflash* ont été envoyées les 3 mai, 8 octobre et 24 décembre 2021.

L'envoi des communiqués de presse se fait également par cette voie. En 2021, cinq communiqués de presse (stratégie de vaccination contre le Covid-19, abolition du 'prix de l'amour' pour les personnes avec un handicap bénéficiant d'une allocation d'intégration, journée du 17 octobre, analyse du recours et du non-recours au Hello Belgium Railpass, Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté') ont ainsi été envoyés.

À l'occasion de la Journée internationale de la Solidarité humaine, le 20 décembre 2021, le Service de lutte contre la pauvreté a organisé une conférence de presse en présentiel afin de présenter son Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté'. Afin de permettre aux personnes ne pouvant se déplacer de la suivre à distance, la conférence a également fait l'objet d'un *streaming live*. L'enregistrement de la conférence a ensuite été publié sur le site internet du Service. Outre sa présentation en conférence de presse, le Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' a fait l'objet de deux articles exclusifs, dans les éditions papier des journaux 'Le Soir', côté francophone, et 'De Standaard', côté néerlandophone.

5.4. Publications

Les publications sont disponibles sur:

- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/notes-et-livres-du-service/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/articles-des-collaborateurs-du-service/>

5.5. Écho dans les médias

Le Service est régulièrement mentionné dans divers médias, principalement dans la presse écrite, sur des sites web et dans des articles. En 2021, le centre de documentation a enregistré 362 mentions, dont environ 23 % dans des articles de revues, des publications (en ligne) et des journaux. En termes de langue, environ 51 % sont des références néerlandophones, 44 % sont des références francophones, tandis que les 5 % restants concernent des sources germanophones et anglophones. À cet égard, il est régulièrement fait référence à la [Faits et chiffres](#), ainsi qu'aux Rapports bisannuels.

Le Rapport bisannuel 'Durabilité et la pauvreté' a continué à retenir l'attention des médias à travers divers articles dans la presse écrite et en ligne. En plus de trois interviews sur Radio 1, le Service a eu l'occasion de présenter le Rapport bisannuel 'Durabilité et la pauvreté' lors de l'émission radio 'Juste terre' sur RCF Belgique, le 5 octobre 2021. Divers autres sujets sur lequel le Service travaille ont fait l'objet d'une attention des médias. En lien avec la crise du COVID-19, le communiqué de presse du Service sur la stratégie de vaccination en direction des groupes en situation précaire a été repris par plusieurs médias en ligne (RTBF, Le Vif, Bruzz, VRT...). Les résultats de l'analyse du recours et du non-recours au Hello Belgium Railpass ont également été relayés par plusieurs médias. Une carte blanche en lien avec les inondations qui ont durement touché le pays en juillet 2021 a été publiée sur les sites internet de 'La Libre', 'Le Vif' et 'Knack'.

Enfin, outre les deux articles exclusifs qui lui ont été consacrés le 20 décembre, le nouveau Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' a fait l'objet d'un article dans le quotidien francophone 'l'Avenir', et a été mentionné par différents médias en ligne.

6. Fonctionnement interne

6.1. Commission d'accompagnement

La Commission d'accompagnement, présidée par la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté, a pour mission d'assurer le suivi du contenu des travaux menés par le Service de lutte contre la pauvreté et de veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de collaboration). En 2021, la Commission d'accompagnement s'est réunie à cinq reprises.

6.2. Comité de gestion

Le Comité de gestion est investi de trois missions : veiller à ce que l'accord de collaboration soit dûment exécuté, dresser le plan des besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de collaboration). Le président du Comité de gestion est M. Ides Nicaise. En 2021, le Comité de gestion s'est réuni à quatre reprises.

6.3. Équipe

L'équipe est actuellement composée de dix personnes, avec un équivalent moyen de 8 employés à temps plein pour l'année 2021. Sur ce total, environ 1,1 équivalent temps plein est consacré au projet de recherche Re-INVEST.be et financé par celui-ci.

L'équipe a également pu compter sur la collaboration de stagiaires pour le projet "Jurisprudence". Une étudiante en Master Genre et Diversité de l'UGent a effectué un stage de quelques mois au Service.

Suite à la crise COVID-19, une *Task Force* a été mise en place avec Unia et Myria en fonction des mesures de personnel nécessaires concernant la continuité du travail, le télétravail obligatoire, et les aspects sociaux dans ce contexte. Étant donné les nouvelles vagues de la pandémie, cette *task force* est restée active et s'est réunie 17 fois en 2021.

En outre, le Service a eu des échanges réguliers avec les directions d'Unia et de Myria sur la politique en matière de personnel et de bien-être. Une attention spécifique a été portée au déménagement commun prévu en mars 2022 vers le bâtiment 'Eurostation'. En effet, un gros travail a été effectué en 2021 en vue de la préparation concrète et de la mise en œuvre de ce déménagement.

Formation :

- Mini ICT-opleiding Outlook, 25/01
- Formation Wordpress (site internet), 05/02
- SharePoint, 11/02
- Webinaire sur le télétravail, Gunnar Michielsen, 27/04
- Formation GoPress, 09/12.

Dans le cadre de la formation continue, les membres de l'équipe ont aussi pris part à des journées (d'étude) qui permettent d'actualiser les connaissances :

- Conférence 'La démocratie à l'horizon 2030' organisée par le Parlement francophone bruxellois, 12/01.
- Sustainable Recovery Lab: building on human rights and the 2030 Agenda in COVID-19 recovery, The Danish Institute for Human Rights, 14/01.
- Réunion online avec le Rapporteur Spécial sur l'extrême pauvreté et les droits humains dans le cadre de sa visite aux institutions européennes, ENNHRI, 19/01.
- Webinar 'Sustainable Recovery from the Covid-19 Pandemic: Based on the 2030 Agenda and Human Rights', Ennhri, 27/01.
- Webinaire 'Evaluation de l'impact des projets liés à la lutte contre la pauvreté des enfants', ONE, Cap 48 et Fondation Roi Baudouin, 03/02.
- Webinaire 'Territoires zéro chômeurs longue durée : l'expérience française', Actiris, 04/02.
- 'Journée d'inspiration' sur le travail social et la politique sociale, KU Leuven, 05/02.
- Webinaire 'Aligning the European Recovery with the SDGs - Belgium as a Case Study', CIFAL Flanders, 08/02.
- Mobiliteit van en naar vaccinatiecentra, Vlaams Stichting Verkeerskunde, 09/02.
- Formation consumerPro (BEUC/ Test Achat et l'AB-REOC) sur la consommation, la finance et la mobilité durables, 25/02 et 11/03.
- Webinar on measuring homelessness in Europe : 'National and local counts', 'Dynamics and time', 'Ethical issues', COST, 25/02, 04/03 & 11/03.
- Réunion online : 'How can National Human Rights Institutions and Equality Bodies engage with the European Committee of Social Rights under the monitoring procedures of the European Social Charter, ENNHRI', 22/02 et 24/02.
- Midi Scientifique 'Développement d'un indicateur de revenu disponible des ménages en Région de Bruxelles-Capitale sur la base de données administratives', Observatoire de la Santé et du Social – Bruxelles-Capitale, 02/03.
- Workshop du projet de recherche GOSETE sur l'innovation dans le domaine de la mobilité, 02/03 et 11/03.
- Présentation des résultats des dénombrements sans-abrisme et absence de chez-soi, FRB, HIVA et ULiège, 17/03.
- De geestelijke gezondheidszorg na 2 jaar noodprogramma: Van puinhoop naar hoop: werken aan onze geestelijke gezondheid, Staten-Generaal van de Geestelijke Gezondheidszorg, 20/03.
- Policy bias as a COVID side-effect: prioritizing the rights of the most vulnerable groups, Université Saint-Louis, 24/03.

- Online seminar: Effectiveness of social protection in Belgium, HIVA, Re-INVEST.be, 24/03.
- Caught between a rock and a hard place: balancing human rights in times of COVID, Université Saint-Louis, 24/03.
- Webinaire 'Projet NTU', SPP Intégration sociale et SPF Sécurité sociale, 25/03.
- Présentation du rapport 'Brussels takes care', Observatoire de la Santé et du Social – Bruxelles-Capitale, 04/05.
- Présentation du rapport 'Mal-logement en Europe', Fondation Abbé Pierre, 06/05.
- Netwerkevent Solidariteit, Universitaire Stichting voor Armoedebestrijding, 07/05.
- Webinaire sur le Mobility as a Service (MaaS), CFDD et SPF Mobilité et Transports, 27/05.
- De stad na corona – Bouwen aan een meer gelijke stad, UCSIA, 01/06.
- Visio concertation parties prenantes UPR BE 3, Diplobel – Federale Overheidsdienst Buitenlandse Zaken, 11/06.
- Webinaire 'Quelles sont les préoccupations du secteur social-santé bruxellois ? Des professionnels parlent aux chercheurs !', atelier logement, Crebis, 17/06.
- Improving Equality Data Collection in Belgium – IEDCB, SPF Justice et Unia, 18/06.
- Webinaire sur l'évaluation européenne du plan national de reprise et de résilience, Commission européenne, 01/07.
- Vizier 2030 Webinar: SDG-implementatie in de Vlaamse bedrijfswereld, CIFAL Flanders, 07/09.
- Integrating Research Infrastructure for European expertise on Inclusive Growth from data to policy, InGRID, 09/09.
- Ecole de tranformation sociale, atelier logement, le Forum-Bruxelles contre les inégalités, 10/09, 16/09, 01/10.
- Web-meeting, ENNHRI, Economic and Social Rights Working Group, 16/09.
- Geestelijke gezondheid van jongeren - Resultaten van de Vlaamse SIGMA studie, KU Leuven, 16/09.
- Webinaire 'Smart mobility congress', ITS, 23/09.
- Workshop 'SDG et droits de l'homme', SDG Forum 2021, 05/10.
- Fundamental rights forum, FRA, 11/10.
- Steps forward in recognizing and assessing discrimination based on socioeconomic status – FRA, 12/10.
- Virtual charter seminar on the role of the EU charter of fundamental rights in the work of equality bodies and national human rights institutions – FRA, Equinet, ENNHRI, 20/10.
- 20 jaar Universitaire Stichting Armoedebestrijding (USAB), 20/10.
- Démarrage des dénombrements sans-abrisme et absence de chez-soi au niveau local flamand, VVSG, HIVA et FRB, 25/11.

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

- Colloquium 'Jaarboek Armoede en Sociale Uitsluiting', USAB, 01/12.
- Congrès 'Résilience – la Wallonie face aux risques environnementaux', SPW, 23/09 et 02/12.
- Webinaire 'Capabilities and poverty', Re-InVEST.be, 03/12.

Annexe 1: Accord de coopération

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;

- >> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

ARTICLE 2

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- >> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

ARTICLE 3

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

ARTICLE 4

- §1^{er} Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.
- §2 Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.
- §3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

ARTICLE 5

- §1^{er} Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :
- >> Répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
 - >> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
 - >> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
 - >> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
 - >> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.
- §2 Pour réaliser les objectifs définis sous §1^{er}, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

ARTICLE 6

§1^{er} Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

>> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;

>> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;

>> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);

>> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§2 Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

ARTICLE 7

§1^{er} Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

>> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
 - >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
 - >> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.
- §2 Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.
- §3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :
- >> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
 - >> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
 - >> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
 - >> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
 - >> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

- §4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

ARTICLE 8

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- >> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- >> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- >> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- >> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

ARTICLE 9

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

ARTICLE 10

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

ARTICLE 11

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Annexe 2 : 2021 en quelques chiffres



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

STEUNPUNT TOT BESTRIJDING VAN ARMOEDE, BESTAANSONZEKERHEID EN SOCIALE UITSLUITING

Koningsstraat 138, 1000 Brussel



WWW.ARMOEDEBESTRIJDING.BE



@Luttepauvrete